

**Déclaration préalable des élu-e-s
CGT, FO, SNU au CSE ordinaire de Pôle Emploi Bretagne
Du 26 novembre 2020**



Dans les entreprises de plus de 50 salarié-e-s, les élu-e-s du Comité Social et Economique doivent être informé-e-s et consulté-e-s annuellement sur la politique sociale de l'entreprise.

Celle-ci porte notamment sur :

- l'évolution de l'emploi,
- les qualifications,
- le programme pluriannuel de formation,
- les actions de formation envisagées par l'employeur,
- l'apprentissage,
- les conditions d'accueil en stage,
- les actions de prévention en matière de santé et de sécurité,
- les conditions de travail,
- les congés et l'aménagement du temps de travail,
- la durée du travail,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans ce cadre, la direction régionale de Pôle Emploi Bretagne prévoit son processus d'information consultation avec un démarrage le 29 décembre prochain.

Compte tenu de l'importance de cette consultation, il est nécessaire qu'un maximum d'élu-e-s soit présent-e-s à la réunion d'information.

C'est pourquoi les élu-e-s CGT, FO et SNU demandent à la direction de modifier la date de cette réunion et de respecter l'usage d'absence de réunion d'instance lors des périodes de fêtes de fin d'année et de congés en proposant une date de réunion d'information avant le 17 décembre 2020.